

## **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Le, **PREMIER AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF à 19H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique à la mairie, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Etaient présents** : MM. COQUELET, LECERF, N'DIAYE, LEGO, GHOUL, BOURBAULT, COPLO, BALUT, HURÉ, ROUSSEAU.  
Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, NIAUX, DELIENCOURT, ARRIEULA, REBOURS, DUMONTIER, POUHE.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Etaient excusés** : Mmes DJEMEL, LOUBASSOU, COMBES, SCHREIBER, LEFEBVRE et MM. CHARLES BARBOSA, FLIOU.

**Absents** : MM. OUHLISSE, MOURINET et Mmes FORILLIERE, ABOKI, CANU.

**Avaient donné pouvoir** : Mme DJEMEL à Mme. REBOURS, Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme COMBES à M COQUELET, M. CHARLES à Mme DUVALLET, Mme. SCHREIBER à Mme BENAMARA, M. BARBOSA à M. BOURBAULT, M. FLIOU à Mme POUHÉ, Mme LEFEBVRE à Mme DORDAIN.

Mme Jeanne POUHE

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance** :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, AURIERES, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, DUMARCHÉ, BOUTTIER, ROIX et Mmes MARIEN, DUPAIN, JEGU, LAMBERT, MONTMAYEUR.

**DATE DE SEANCE**

1<sup>er</sup> avril 2019

**DATE DE CONVOCATION**

25 mars 2019

**DATE D'AFFICHAGE**

08 avril 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE **33**

PRESENTS **20**

PROCURATION(S) **8**

VOTANTS **28**

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité  
le :

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

### **Délibération N° 01**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal :

L'exercice budgétaire 2018 a été un exercice **engagé, rigoureux et dynamique** :

- **Il a été respectueux des principes pris par la majorité municipale** :
  - Pour la 18<sup>ème</sup> année consécutive, les taux d'imposition n'ont pas augmenté ;
  - Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, les tarifs municipaux ont été gelés ;
  - Pour la 18<sup>ème</sup> année consécutive, la Ville a continué à se désendetter.
- **Il a été rigoureux** :
  - les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées ;
  - les charges de personnel n'ont pas augmenté au-delà des obligations statutaires que la Commune était dans l'obligation de mettre en place ;

- les recettes de fonctionnement ont été augmentées en l'absence de toute augmentation d'impôt et malgré une diminution des dotations versées par l'État. Cela démontre la vitalité de notre territoire dans lequel **les nouvelles recettes proviennent de nouvelles entreprises, des extensions créées par celles déjà présentes qui continuent à se développer et de nouveaux habitants qui choisissent Val-de-Reuil pour construire leur maison.**
- **Il a été dynamique :**
  - la gestion rigoureuse a permis d'augmenter la capacité d'autofinancement et donc le financement de nouveaux projets ;
  - le niveau de dépense d'équipement a été maintenu ;
  - les recettes d'investissement ont été optimisées, **preuve du souci constant de recherches de financement pour accompagner nos ambitions, nos projets.**

L'exécution budgétaire 2018 est arrêtée :

- **en dépenses à 40,6 M€** dont 28,9 M€ en fonctionnement (71,1 % du budget total) et 11,7 M€ en investissement (28,9 %) ;
- **en recettes à 45,8 M€** dont 32,6 M€ en fonctionnement (71 % du budget total) et 13,2 M€ (29 % du budget total) en investissement.

Ces résultats ont permis de dégager de la section de fonctionnement un **autofinancement brut de 4,3M€ pour abonder la section d'investissement.**

L'exécution budgétaire des dépenses et des recettes réelles entre les sections de fonctionnement et d'investissement se répartie de la façon suivante :

|                | <b>DEPENSES</b>        | <b>RECETTES</b>        |
|----------------|------------------------|------------------------|
| Fonctionnement | 25.961.184,87 €        | 30.904.621,70 €        |
| Investissement | 8.882.230,20 €         | 9.419.087,52 €         |
| <b>Total</b>   | <b>34.843.415,07 €</b> | <b>40.323.709,22 €</b> |

➤ **Un autofinancement en amélioration**

L'autofinancement représente **14,18 %** des recettes réelles de fonctionnement. Il est **supérieur à la moyenne des villes** de même strate (11%) et à la moyenne nationale (13,41 %). Il reflète la bonne gestion de la collectivité et assure la couverture du remboursement du capital de la dette (2,94 M€).

➤ **Des dépenses de fonctionnement contenues**

Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont été réalisées pour un montant total de **26,2 M€**, en hausse de 2,3 % par rapport à 2017 (25,6 M€). Cette évolution tient principalement à l'impact des modifications réglementaires portant sur la rémunération des agents et à l'évolution des prestations de services extérieurs.

- Les **charges à caractère général** (chapitre 011) sont contenues et conformes au prévisionnel à **8,4 M€**. Elles progressent de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent. L'évolution de ce chapitre correspond essentiellement à la revalorisation des contrats et marchés (espaces verts, entretien de bâtiments...), au nouveau marché de restauration scolaire qui prévoit une utilisation plus importante des produits issus de la filière courte et intègre dorénavant la maintenance des équipements de cuisine. Le fonctionnement de l'éco-crèche en année complète ainsi que l'ouverture de nouvelles structures comme la MJA et la Maison des projets expliquent également cette évolution.

- Les **charges de personnel** (chapitre 012) s'élèvent à **12,7 M€** en 2018. Elles sont en augmentation de 2,62 % par rapport au réalisé 2017 (12,4 M€) et conforme au prévisionnel. L'application de la NBI Quartier Politique de la Ville, la réforme des règles statutaires (PPCR), l'évolution du GVT, l'ouverture de nouvelles structures (éco-crèche, classe TPS), l'augmentation des taux de cotisation CNRACL et IRCANTEC et l'application du dispositif de lutte contre la précarité par la titularisation d'agents contractuels expliquent cette évolution de la masse salariale.

Leur **poids au sein du total des dépenses réelles de fonctionnement** (48,3%) reste néanmoins **inférieur** à celui observé au **niveau national** (54,60 % - données 2017).

**Les contributions et participations** (chapitre 65) versées par la Ville à ses partenaires s'élèvent à **3,65 M€**, en augmentation par rapport à 2017 (3,5 M€). Cette augmentation provient de l'évolution de la subvention au CCAS qui est passée de 1,42 M€ en 2017 à 1,52 M€ en 2018 afin de financer la mise en place de l'équipe de médiation.

Ce chapitre comprend également le contingent incendie pour 462 K€, la contribution versée au SIEM pour 478 K€ et une enveloppe de 973 K€ pour les subventions accordées aux associations culturelles, sportives et autres associations qui participent à la vie locale de la Commune.

**Les charges financières** (chapitre 66) s'élèvent à 1,27 M€. Elles diminuent de 400 K€ par rapport à 2017 (1,35 M€), résultat de la baisse des taux variables et d'une faible utilisation de la ligne de trésorerie (3 K€). Ce chapitre comprend également les frais financiers du PPP « éclairage-vidéocommunication » pour 234 K€.

**Les charges exceptionnelles** (chapitre 67), d'un montant global de 42 K€, intègrent des titres annulés sur exercices antérieurs pour 30 K€ et d'autres charges exceptionnelles pour 12 K€.

**Les dotations aux provisions** (chapitre 68), elles correspondent au dernier amortissement (**218 K€**) constitué depuis 2011 afin d'amortir sur une durée de 7 ans le rachat à l'EPFN des terrains de l'ancienne « ZAC des NOES » et de la gare (1,5 M€).

➤ **Des recettes de fonctionnement conformes au prévisionnel**

**Les recettes réelles de fonctionnement 2018** ont été réalisées à hauteur de **30,9 M€**. Elles augmentent de 400 K€ par rapport à 2017 (30,5 M€) malgré, une nouvelle baisse de la DGF (-107 K€) et l'impact sur le produit du foncier bâti (-502 K€) du classement de la Ville en QPPV (quartier prioritaire politique de la ville). L'augmentation de la DSU (+ 201 K€), l'attribution de financements au titre de la DPV (+ 351 K€) et l'encaissement de rôles supplémentaires (+ 688 K€) au titre du foncier bâti (SANOFI) ont permis de compenser la baisse des dotations.

Le produit des contributions directes (12,8 M€) représente 41,62 % des recettes réelles de fonctionnement (30,9 M€). On constate une augmentation de 800 K€ par rapport à 2017 (12 M€).

Le classement de la Ville en QPPV s'est traduit par l'exonération du foncier bâti des immeubles inclus dans ce périmètre et la perte pour la ville du produit correspondant, soit 502 K€ en 2018. Cette perte est compensée par l'Etat à 40 %.

➤ **Un niveau de dépenses d'équipement maintenues en 2018**

Les **dépenses d'équipement** 2018 s'élèvent à **8,8 M€**, proches du réalisé 2017 (9,5 M€).

Elles se décomposent comme suit :

- **Intégration des opérations déléguées ANRU : 1,7 M€**
- **Premières études pour le NPRU2 : 263 K€**
  - Etudes de faisabilité du Mail
  - Etudes faisabilité Cerfs-Volants
  - Etudes faisabilité Gymnase Léo Lagrange
  - Etudes urbaines et commerciales
- **Opérations d'aménagement et de modernisation :**
  - **Petite Enfance : 80 K€**

- Travaux (46 K€) et achat de mobilier et matériel pour la crèche Pivolle (34 K€).

○ **Scolaire : 486 K€**

- Travaux pour dédoublements ayant entraîné la création de 6 classes : 77 K€

- Travaux sécurisation Espaces scolaires : 42 K€

- Travaux annuels des écoles : 186 K€

- Equipement en informatique : 116 K€

- Equipement en mobilier et matériel : 65 K€

○ **Bâtiments communaux :**

- La fin des travaux du poste de Police Municipale : 386 K€

- Les travaux à la piscine dans le cadre du marché Dalkia : 200 K€

● **P.P.P. « Eclairage Public et télédistribution » : 868 K€**

● **Loyer du BEA du Centre Technique Municipal : 552 K€**

● **ZAC des Noës : rachat de terrains à l'EPFN : 185 K€**

➤ **Les recettes d'investissement optimisées : 9,4 M€**

Les recettes réelles d'investissement encaissées en 2018 s'élèvent à **9,4 M€**, en hausse par rapport à 2017 : 8,9 M€. Elles se décomposent comme suit :

● **Subventions perçues : 717 K€**

- Subvention Département Eco Crèche : 285 K€ ;
- Subvention DSIL travaux d'ADAPT : 105 K€ ;
- Subvention FIPDR travaux sécurisation des espaces scolaires : 184 K€ ;
- Subvention CAF pour le mobilier de l'Eco crèche : 73 K€
- Subvention solde de l'Etat sur la vêtue : 32 K€

● **Cessions de terrain : 150 K€**

● **FCTVA : 684 K€**

● **Un recours à l'emprunt de 3 M€**

● **Reprise de l'excédent antérieur capitalisé pour 3,2 M€.**

➤ **La poursuite du désendettement communal :**

Le capital restant dû « CRD » s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à **38 M€**, dont 34,4 M€ de dette propre de la Ville et 3,6 M€ de dette différée « ETAT ».

Au cours de l'année 2018, la Ville a mobilisé auprès de la Banque Postale un emprunt de 2 M€ et auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de 1 M€ (report 2017). Il a été par ailleurs procédé au remboursement du capital de

sa dette propre à hauteur de 2,95 M€ et à celui de la dette différée pour 249 K€.

Enfin, **les restes à réaliser en investissement 2018** s'établissent à **1.686.886,84 €** en dépenses et à **2.102.742,35 €** en recettes. L'excédent de fonctionnement net constaté au Compte Administratif 2018 s'établit à **2.125.121,61 €**. Il sera repris à la section de fonctionnement du budget 2019.

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Jacques COQUELET, Président de la Commission des Finances,

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

**Par :**

- **25 voix pour (M. le Maire ayant pouvoir pour Mme LOUBASSOU, ayant quitté la salle lors du vote)**
- **et 1 abstention (M. ROUSSEAU)**

-**DONNE** acte à M. le Maire de la présentation du Compte Administratif 2018 du budget principal de la Ville.

-**CONSTATE** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

-**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

-**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**